



SYNTHÈSE DU RÉFÉRENTIEL CERTIFICATION NF HABITAT – NF HABITAT HQE

CONSTRUCTION **RÉNOVATION**

Collectif, Maison individuelle et Résidence services

ÎLE DE LA RÉUNION

Applicatifs NF 500-18 / NF 500-19
Synthèse janvier 2024

CERQUAL
QUALITEL CERTIFICATION

INTRODUCTION

Aux côtés des professionnels et des pouvoirs publics, l'Association QUALITEL agit en faveur de logements plus sûrs et plus performants mais également plus durables et responsables. QUALITEL accompagne les évolutions du secteur de l'habitat en menant des actions concrètes, à travers :

- › **la certification des logements en construction et rénovation (collectifs et individuels) et en exploitation (collectifs),**
- › **la sensibilisation et l'information des particuliers sur les enjeux et critères essentiels de la qualité des logements.**

Sa filiale CERQUAL Qualitel Certification, organisme certificateur impartial et indépendant, est mandatée par AFNOR Certification pour délivrer la certification NF Habitat pour le logement collectif et individuel. La certification NF Habitat peut être associée à la marque HQE, qui caractérise un niveau de performance supérieur. Cette certification a vocation à proposer aux professionnels et aux particuliers un signe de qualité reconnu, sur lequel les pouvoirs publics peuvent s'appuyer pour accompagner les politiques du logement et ainsi répondre aux enjeux du secteur.

La certification NF Habitat HQE répond en outre aux indicateurs Environnementaux et à certains indicateurs Sociaux et de Gouvernance attendus dans une démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Plus largement, la certification NF Habitat – NF Habitat HQE contribue à l'atteinte de 10 des 17 objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par l'Organisation des Nations Unies pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

Le référentiel NF Habitat – NF Habitat HQE est fondé sur les travaux de l'Association QUALITEL et de CERQUAL Qualitel Certification ainsi que sur les principes et valeurs

de la marque NF. Il s'appuie sur le cadre de référence du bâtiment durable, élaboré par l'Alliance HQE-GBC et ses partenaires, structuré autour de quatre engagements : qualité de vie, respect de l'environnement, performance économique et management responsable.

Le référentiel NF Habitat – NF Habitat HQE s'adapte en permanence aux évolutions du secteur et de notre société. Il permet par exemple de répondre aux nouvelles aspirations des Français pour leur logement ainsi qu'aux enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'offre de certification NF Habitat s'est enrichie de nouveaux profils pour accompagner les professionnels dans leurs démarches en faveur de l'environnement, du confort et de la santé des habitants. Les professionnels peuvent ajouter à la certification NF Habitat – NF Habitat HQE certaines exigences pour leur permettre d'atteindre des performances supérieures sur des thèmes spécifiques et valoriser leur réponse aux enjeux de notre société.

Le présent document est une synthèse du référentiel de certification (Règles de certification - Référentiels applicatifs) auquel il y a lieu de se reporter pour connaître le détail des exigences.

À propos du Groupe QUALITEL :

Depuis 1974, QUALITEL fait progresser la qualité de l'habitat neuf et existant au travers de 5 missions : l'information du grand public, la certification de la qualité et des performances du logement, la recherche et le développement, la formation, l'évaluation et l'expertise. Son organisme certificateur CERQUAL Qualitel Certification, accompagne les promoteurs, constructeurs, bailleurs, professionnels de la rénovation, syndicats de copropriété, collectivités territoriales et aménageurs pour construire, rénover ou exploiter des logements de qualité, sains, confortables et durables, pour le bien-être de leurs occupants. Ce sont près de 3,5 millions de logements qui ont été certifiés depuis 50 ans.

REPÉRAGE

CHAMPS COUVERTS PAR LES APPLICATIFS NF HABITAT - NF HABITAT HQE :

	Maison individuelle de particulier	Logement (Collectif, Maison individuelle)	Résidence Services (Étudiants, Travailleurs, Séniors, etc.)	Établissement médico-social
Construction métropole	Construction Maison + Logement NF 500-10		Construction RS NF 500-11	Construction EMS NF 500-12
Construction Guadeloupe		Construction Logement NF 500-22		
Construction Guyane		Construction Logement NF 500-20		
Construction Île de la Réunion		Construction Logement + RS NF 500-18		
Construction Martinique	Construction Maison + Logement NF 500-23			
Construction Principauté de Monaco		Construction Logement NF 500-21		
Rénovation métropole	Rénovation Maison NF 500-02	Rénovation Logement + RS NF 500-13 (pleine propriété)		Rénovation EMS NF 500-14
		Rénovation Copropriété NF 500-15		
Rénovation Île de la Réunion		Rénovation Logement + RS NF 500-19 (pleine propriété)		
Rénovation Guadeloupe		Rénovation Logement + RS NF 500-24 (pleine propriété)		
Exploitation		NF 500-16 (pleine propriété)		
		NF 500-17 (copropriété)		

Les applicatifs Construction et Rénovation Île de la Réunion sont composés de trois parties :

ORGANISATION DU PROFESSIONNEL **EXIGENCES TECHNIQUES** **SERVICES CLIENT**

Chacune de ces 3 parties est organisée en rubriques comprenant des exigences.

SOMMAIRE

I Cadre et processus	05-06
I Bilan Patrimoine Habitat	07
PARTIE ORGANISATION DU PROFESSIONNEL	08-09
Organisation, pilotage et évaluation	08-09
I SMR - Système de Management Responsable	08
I CHE - Chantier à faibles nuisances	09
PARTIE EXIGENCES TECHNIQUES	10-36
I Cadre de référence du bâtiment durable	10-11
I Niveau de performance NF Habitat HQE	12-13
I Liste des minima techniques NF Habitat	14
I Généralités techniques	15
Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé	16-19
I SE - Sécurité et sûreté	16
I QAI - Qualité de l'Air Intérieur	17
I QE - Qualité de l'Eau	18
I RES - Résilience vis-à-vis des risques	19
Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables	20-23
I FL - Fonctionnalités des Lieux	20
I CH - Confort Hygrothermique	21
I QA - Qualité Acoustique	22
I CV - Confort Visuel	23
Des services qui facilitent le bien-vivre ensemble	24-25
I ST - Services et Transports	24
I BC - Bâtiment connecté	25
Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles	26-30
I PE - Performance Énergétique	26-27
I RCE - Réduction des Consommations d'Eau	28
I SOL - Utilisation des sols	29
I REM - Ressources matières	30
Une limitation des pollutions et la lutte contre le changement climatique	31
I DEC - Déchets	31
Une prise en compte de la nature et de la biodiversité	32
I BDV - Biodiversité	32
Une optimisation des charges et des coûts	33-35
I CDE - Coût d'entretien et Durabilité de l'Enveloppe	33
I MCC - Maîtrise des Consommations et des Charges	34
I CG - Coût Global	35
I DCN - Déconstruction	36
Une contribution au dynamisme et au développement des territoires	37
I VRL - Valorisation des ressources locales	37
PARTIE SERVICES CLIENT	38-39
I QSI - Qualité de Services et d'Information	38
I TFPB - Informations (Taxe Foncière sur les Propriétés des Bâties)	39

I CADRE DE RÉFÉRENCE

LA MARQUE NF

La certification NF suppose comme pré-requis le respect de la réglementation en vigueur.

Elle s'appuie sur cinq piliers essentiels :

- › le **respect des normes en vigueur** de conception, de dimensionnement des équipements et de mise en œuvre, reflet de l'état de l'art
- › **l'utilisation de produits certifiés ou sous avis technique**
- › le respect de **caractéristiques techniques de l'ouvrage** fondées sur la qualité et la sécurité du bâti, la durabilité et la fonctionnalité de l'ouvrage
- › le respect de **caractéristiques en termes de qualité des services** fournis par le professionnel
- › la mise en œuvre, le cas échéant, **d'un système de management de la qualité** par le professionnel, afin d'assurer la constance de sa production

LE CADRE DE RÉFÉRENCE DU BÂTIMENT DURABLE

DE L'ALLIANCE HQE-GBC

La marque HQE porte sur une évaluation des ouvrages conformément à des critères définis à partir du cadre de référence bâtiment durable de l'Alliance HQE-GBC. Il doit permettre d'accompagner les acteurs et leur faciliter, par ces repères communs, une mise en œuvre opérationnelle de **bâtiments durables**.

4 ENGAGEMENTS DÉCLINÉS EN 12 OBJECTIFS

Management responsable

- › Une organisation adaptée aux objectifs de qualité, de performance et de dialogue
- › Un pilotage pour un projet maîtrisé
- › Une évaluation garante de l'amélioration continue

Qualité de vie

- › Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé
- › Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables
- › Des services qui facilitent le bien-vivre ensemble

Respect de l'environnement

- › Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles
- › Une limitation des pollutions et la lutte contre le changement climatique
- › Une prise en compte de la nature et de la biodiversité

Performance économique

- › Une optimisation des charges et des coûts
- › Une amélioration de la valeur patrimoniale, financière et d'usage
- › Une contribution au dynamisme et au développement des territoires

Le référentiel NF Habitat - NF Habitat HQE est basé sur les travaux de l'Association QUALITEL depuis 50 ans, les principes de la marque NF et le cadre de référence du bâtiment durable de l'Alliance HQE-GBC.

I PROCESSUS DE CERTIFICATION DÉTAILLÉ



— **Le BPH** est réalisé par le diagnostiqueur lors d'une visite sur site, avant travaux (exclusivement pour l'applicatif rénovation).

— **La revue de projet** s'effectue chez le demandeur.

— **Les évaluations projet et marché** sont effectuées par des évaluateurs sur la base des dossiers DCE et dossiers marchés transmis.

— Le maître d'ouvrage peut vérifier son opération avec **l'outil d'auto-évaluation** pour les opérations NF Habitat HQE avec des profils supérieurs au niveau d'entrée.

— **Les contrôles de conformité au référentiel in situ (CCR)** consistent en des vérifications sur site en phase de réception.

Principe de cotation des exigences techniques – Construction et rénovation

- › **Une marque est associée à chaque exigence :** NF Habitat ou NF Habitat Un nombre de points, de 1 à 3, est attribué à chaque exigence NF Habitat HQE
- › **Pour une opération NF Habitat,** toutes les exigences NF Habitat sont respectées
- › **Pour une opération NF Habitat HQE,** en plus du respect des exigences NF Habitat, toutes les exigences à 1 point sont respectées. Les exigences à 2 ou 3 points permettent d'obtenir des points supplémentaires dans le cadre du niveau de performance HQE (cf. p.12 et p.13)

I BILAN PATRIMOINE HABITAT

Le Bilan Patrimoine Habitat est un outil d'évaluation technique de la qualité de l'habitat. Il est le préalable à la démarche de certification et permet de caractériser les points forts et les points faibles de l'opération. Il est réalisé par un diagnostiqueur lors d'une visite sur site avant travaux.

MISSIONS DU DIAGNOSTIQUEUR BPH

Un réseau de diagnostiqueurs BPH indépendants est agréé à réaliser le Bilan Patrimoine Habitat®.

Les diagnostiqueurs inscrits sur le tableau d'agrément (consultable sur www.qualitel.org) sont missionnés, soit directement par le propriétaire dans le cadre d'un contrat, soit par CERQUAL Qualitel Certification, sur demande du maître d'ouvrage.

Le diagnostiqueur organise sa prestation en concertation avec le propriétaire et réalise son Bilan Patrimoine Habitat® dans le respect du référentiel.

RAPPORT BPH

Le rapport passe en revue les principaux constituants et fonctions du bâtiment.

Les points faibles, notés C ou D, sont indiqués et les points forts sont identifiés.

La synthèse du rapport donne une vision globale du niveau du bâtiment concernant, d'une part, l'état des installations existantes, d'autre part, l'atteinte des minima techniques avant travaux.

PROCESSUS BPH

Le bilan technique, réalisé par le diagnostiqueur, dresse un état des lieux des caractéristiques du bâtiment et indique l'état constaté des équipements et installations, selon la codification suivante :

A : État neuf, proche du neuf, fonction remplie
B : État moyen, fonction remplie
C : Mauvais état, fonction partiellement remplie
D : Obsolescence, fonction non remplie

A
B
C
D

Dans le cadre d'une opération NF Habitat et en processus complet, le maître d'ouvrage peut se soustraire à l'obligation de réaliser un Bilan Patrimoine Habitat. Pour cela, il doit fournir une Attestation Niveau de Base.

Cette attestation, que doit remplir le maître d'ouvrage, permet de faire le point sur l'état du bâtiment ainsi que les travaux prévus sur l'opération. Pour justifier l'ensemble de ces points, le maître d'ouvrage doit fournir différents diagnostics.

Elle est composée de 3 grandes parties :

- › État des lieux de l'existant et déclaration des travaux prévus pour la rénovation,
- › Respect des exigences minimales pour l'obtention de la certification NF Habitat,
- › Descriptif des documents à fournir.

L'évaluation se fera alors sur l'attestation et les différents diagnostics fournis par le maître d'ouvrage.

SMR - SYSTÈME DE MANAGEMENT RESPONSABLE

Objectif : La rubrique SMR s'adresse avant tout aux maîtres d'ouvrage qui souhaitent mettre en place un système de management responsable pour l'ensemble de leurs opérations. Pour les autres, un minima doit être respecté pour s'assurer d'une organisation adaptée aux objectifs HQE lors de la conception et de la réalisation d'une opération NF Habitat HQE.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Domaine d'application
- › Références normatives
- › Termes et définitions
- › Contexte de l'organisme
- › Responsabilité de la Direction Générale
- › Organisation
- › Ressources et moyens
- › Réalisation des opérations
- › Évaluation
- › Amélioration

AUDIT ET REVUE DE PROJET

3 niveaux de maturité du système de management qui donnent accès à différents niveaux de contrôles par CERQUAL Qualitel Certification : M1 (revue de projet), M2 et M3 (audit).

Pour l'île de la Réunion, seul le niveau de maturité 2 est accessible de façon expérimentale mais ne permet pas à ce jour de bénéficier d'un niveau de contrôle allégé.



PRINCIPALES EXIGENCES COMMUNES CONSTRUCTION ET RÉNOVATION

Principales exigences en processus 1

- › Exigences à respecter uniquement pour les opérations NF Habitat HQE : analyse de site, définition du niveau de performance HQE, chantier à faibles nuisances
- › Recours à un AMO (Assistant maître d'ouvrage) ou un référent interne, expérimenté en terme d'opérations HQE

Principales exigences en maturité M2 (de façon expérimentale)

- › Système de management à mettre en place
- › Recours à un référent certification Maîtrise d'ouvrage

ICHE - CHANTIER À FAIBLES NUISANCES

Objectif : La rubrique CHE est obligatoire dans le cadre de la certification d'opérations NF Habitat HQE. Elle vient compléter les exigences de « management responsable » sur les aspects réalisation du chantier.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Appel d'offre pour chantier à objectifs environnementaux
- › Clauses spécifiques aux traitements des déchets
- › Clauses spécifiques aux engins de chantier
- › Maîtrise des impacts environnementaux du chantier



Commentaire : Le maître d'ouvrage peut rédiger, lors de la préparation de son appel d'offre, un document qui précisera les objectifs en matière de « chantier à faibles nuisances et les modalités envisagées pour les atteindre ».

PRINCIPALES EXIGENCES COMMUNES CONSTRUCTION ET RÉNOVATION

Principales exigences NF Habitat HQE liées à la maîtrise des impacts environnementaux du chantier

- › Définition des objectifs environnementaux poursuivis par le chantier
- › Information des riverains
- › Sensibilisation du personnel de chantier
- › Limiter la gêne des riverains
- › Cantonnement
- › Nettoyage de chantier
- › Produits dangereux
- › Traitement des effluents
- › Maîtrise des ressources en eau et en énergie
- › Rédaction d'un plan de gestion des des déchets

CADRE DE RÉFÉRENCE ET RUBRIQUES DU RÉFÉRENTIEL CONSTRUCTION

	CADRE DE RÉFÉRENCE DU BÂTIMENT DURABLE	RUBRIQUES DU RÉFÉRENTIEL NF HABITAT - NF HABITAT HQE			
Qualité de vie	Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé	Sécurité et sûreté	Qualité de l'air intérieur	Qualité de l'eau	Résilience vis-à-vis des risques
	Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables	Fonctionnalités des lieux	Confort hygrothermique	Qualité acoustique	Confort visuel
	Des services qui facilitent le bien-vivre ensemble	Services et transports	Bâtiment connecté		
Respect de l'environnement	Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles	Performance énergétique	Réduction des consommations d'eau	Utilisation des sols	Ressources matières (hors énergie)
	Une limitation des pollutions et la lutte contre le changement climatique	Déchets	Changement climatique	Pollutions (eau, air, sols)	
	Une prise en compte de la nature et de la biodiversité	Biodiversité			
Performance économique	Une optimisation des charges et des coûts	Coût d'entretien et durabilité de l'enveloppe	Maîtrise des consommations et des charges	Coût Global	Déconstruction
	Une amélioration de la valeur patrimoniale, financière et d'usage	Valeur marchande	Valeur d'usage		
	Une contribution au dynamisme et au développement des territoires	Valorisation des ressources locales			

■ Rubriques techniques NF Habitat

■ Rubriques NF Habitat HQE

⋯ Rubriques potentielles

I CADRE DE RÉFÉRENCE ET RUBRIQUES DU RÉFÉRENTIEL **RÉNOVATION**

	CADRE DE RÉFÉRENCE DU BÂTIMENT DURABLE	RUBRIQUES DU RÉFÉRENTIEL NF HABITAT - NF HABITAT HQE			
Qualité de vie	Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé	Sécurité et sûreté	Qualité de l'air intérieur	Qualité de l'eau	Résilience vis-à-vis des risques
	Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables	Fonctionnalités des lieux	Confort hygrothermique	Qualité acoustique	Confort visuel
	Des services qui facilitent le bien-vivre ensemble	Services et transports			
Respect de l'environnement	Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles	Performance énergétique	Réduction des consommations d'eau	Utilisation des sols	Ressources matières (hors énergie)
	Une limitation des pollutions et la lutte contre le changement climatique	Déchets	Changement climatique	Pollutions (eau, air, sols)	
	Une prise en compte de la nature et de la biodiversité	Biodiversité			
Performance économique	Une optimisation des charges et des coûts	Coût d'entretien et durabilité de l'enveloppe	Maîtrise des consommations et des charges	Coût Global	Déconstruction
	Une amélioration de la valeur patrimoniale, financière et d'usage	Valeur marchande	Valeur d'usage		
	Une contribution au dynamisme et au développement des territoires	Valorisation des ressources locales			

■ Rubriques techniques NF Habitat

■ Rubriques NF Habitat HQE

⋯ Rubriques potentielles

I NIVEAU DE PERFORMANCE NF HABITAT HQE - CONSTRUCTION

Une opération NF Habitat HQE est définie par son niveau de performance HQE qui s'exprime en nombre d'étoiles (1 à 4) pour chacun des 3 engagements : Qualité de vie, Respect de l'environnement, Performance économique.

Le niveau de performance HQE avec 2 étoiles sur chaque engagement correspond à une opération qui respecte toutes les exigences NF Habitat et toutes les exigences HQE 1 point.

Pour chaque engagement, la 3^{ème} étoile correspond à l'obtention de 40% de la somme des points des exigences à 2 ou 3 points qui s'appliquent à l'opération. La 4^{ème} étoile correspond à l'obtention de 80% de la somme des points des exigences à 2 ou 3 points qui s'appliquent à l'opération.

Le nombre d'étoiles obtenu sur l'ensemble des engagements permet de qualifier le niveau de performance HQE de l'opération :

- › Très performant : 6 étoiles (correspondant au niveau d'entrée NF Habitat HQE)
- › Excellent : 7 à 9 étoiles
- › Exceptionnel : 10 à 12 étoiles

RUBRIQUES - CHAPITRES - PARAGRAPHES - EXIGENCES		NIVEAUX D'ÉVALUATION	
			
			1 pt 2 ou 3 pts
NF Habitat		Obligatoire	
NF Habitat HQE	Qualité de vie	Obligatoire ★ ★	Optionnel ☆ ☆
	Respect de l'environnement	Obligatoire ★ ★	Optionnel ☆ ☆
	Performance économique	Obligatoire ★ ★	Optionnel ☆ ☆

Niveau d'entrée NF Habitat HQE (correspondant à 2 étoiles sur chaque engagement)
 Niveaux supérieurs NF Habitat HQE (3, 4, 5 étoiles sur chaque engagement)
 80% de la somme des points des exigences 2 et 3 points
 40% de la somme des points des exigences 2 et 3 points

I NIVEAU DE PERFORMANCE NF HABITAT HQE - RÉNOVATION

Une opération HQE est définie par son niveau de performance HQE qui s'exprime en nombre d'étoiles (1 à 4) pour chacun des 3 engagements : Qualité de vie, Respect de l'environnement, Performance économique.

Le niveau de performance HQE avec 1 étoile sur chaque engagement correspond à une opération qui respecte **toutes les exigences NF Habitat et toutes les exigences HQE 1 point soumises au projet.**

Pour chaque engagement, la 2^{ème} étoile correspond à l'obtention de 20% de la somme des points restants* applicables à l'opération, la 3^{ème} étoile correspond à l'obtention de 40% de la somme de ces points et la 4^{ème} étoile à l'obtention de 80% de la somme de ces points. (cf. exemple ci-dessous)

Le maître d'ouvrage choisit la certification NF Habitat HQE niveau d'entrée.

Il devra tout d'abord respecter les exigences NF Habitat de l'ensemble des rubriques de l'applicatif.

Il en existe deux types :

- › Les minima techniques qui sont obligatoires,
- › Les exigences liées au plan de travaux de l'opération.

Ensuite, il devra respecter les exigences NF Habitat HQE de niveau 1 pt de l'ensemble des rubriques.

Il en existe aussi deux types :

- › Les minima techniques qui sont obligatoires,
- › Les exigences liées au plan de travaux.

Une fois l'ensemble des exigences respecté, l'opération obtiendra la certification NF Habitat HQE.

RUBRIQUES - CHAPITRES - PARAGRAPHERS - EXIGENCES		NIVEAUX D'ÉVALUATION		
		NF HABITAT	NF HQE*	
NF Habitat		Obligatoire	1 pt	2 ou 3 pts
NF Habitat HQE	Qualité de vie	Obligatoire	Obligatoire ★	Optionnel ☆☆☆
	Respect de l'environnement		★	☆☆☆
	Performance économique		★	☆☆☆
				20% 40% 80%
		Niveau d'entrée NF Habitat HQE		
		Niveaux supérieurs NF Habitat HQE		

*Somme des points des exigences à 2 et 3 points de tous les objectifs de l'engagement.

Le nombre d'étoiles obtenu sur l'ensemble des rubriques permet de qualifier le niveau de performance HQE de l'opération :

- › **Performant : 3 étoiles**
- › **Très performant : de 4 à 6 étoiles**
- › **Excellent : 7 à 9 étoiles**
- › **Exceptionnel : 10 à 12 étoiles**

I LISTE DES MINIMA TECHNIQUES NF HABITAT

Cette page reprend l'ensemble des minima techniques NF Habitat classés par rubrique dans cette synthèse.

GÉNÉRALITÉS TECHNIQUES

- › Réparation ou remplacement des éléments ayant obtenu une note C ou D dans le BPH (Bilan Patrimoine Habitat), pour les lots concernés par :
 - l'amélioration du confort hygrothermique (menuiseries, occultations, autres éléments participant au calcul du facteur solaire, éléments d'aération / ventilation / chauffage / refroidissement)
 - le traitement des pathologies liées à l'infiltration d'eau ou à la condensation

QUALITÉ DE L'EAU

- › Absence de fuite ou d'eau colorée relevée lors du BPH

COÛT D'ENTRETIEN ET DURABILITÉ

DE L'ENVELOPPE

- › Les éléments de l'enveloppe remplissent leur fonction (diagnostiqués A ou B selon le BPH ou remis en état)

SÉCURITÉ & SÛRETÉ

Garde-corps

- › Un garde-corps est mis en place pour les accès et les abords du bâtiment lorsqu'il existe un dénivelé à 1m et de pente à 45°
- › Les garde-corps sont dans un état neuf, proche du neuf ou d'usure normale et remplissent totalement leur fonction (note A ou B dans le BPH)

Sécurité électrique

- › L'installation électrique de chaque logement et des parties communes est en sécurité et répond aux 6 points de contrôle

Sécurité sanitaire

- › Si une infestation potentielle par des nuisibles a été détectée dans le BPH, des mesures correctives nécessaires sont prises

Sûreté

- › Le logement dispose d'une porte d'entrée avec 3 points de fermeture minimum
- › Les logements situés au RDC, et ceux dont l'accès peut être facilité par une disposition constructive, doivent être équipés de l'une des solutions suivantes :
 - Occultation extérieur en PVC, acier, aluminium ou bois
 - Vitrage sécurité 44.4
 - Barreaudage

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

- › Les pièces humides doivent disposer d'une ventilation fonctionnelle (naturelle, hybride ou mécanique)

FONCTIONNALITÉS DES LIEUX

- › Présence de tous les équipements sanitaires à l'intérieur du logement
- › Présence d'une vanne d'arrêt sur l'alimentation du WC
- › Dispositions pour éviter la stagnation d'eau dans les parties communes, avec étanchéité entre logement et parties communes

I GÉNÉRALITÉS TECHNIQUES

Objectif : Les généralités techniques introduisent les rubriques techniques et ont également pour objectif de définir les exigences qui s'appliquent à l'opération en termes de respect de la réglementation, de qualité des produits et des équipements et de choix des prestataires.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Présentation de la partie exigences techniques
- › Dispositions générales
 - Réglementation et règles de l'art
 - Produits et équipements
 - Prestataires



Commentaire : Il est recommandé de sélectionner des bureaux d'études disposant d'une qualification pour les études qui leurs sont confiées (OPQIBI, OPQTECC...) ainsi que des entreprises disposant d'une qualification pour leurs domaines d'intervention (Qualibat, Qualit'EnR...).

PRINCIPALES EXIGENCES COMMUNES CONSTRUCTION ET RÉNOVATION

Principales exigences NF Habitat

- › Respect du code de la construction et de l'habitation
- › Respect du code de l'urbanisme
- › Respect du règlement européen des produits de construction (marquage CE)
- › Durabilité du bois adaptée à la classe d'emploi
- › Utilisation de revêtements de sols adaptés à leur usage
- › Mission de contrôle technique comprenant a minima une mission L et une mission S (Mission RTAA DOM obligatoire en HQE 1 point)

SPÉCIFICITÉS RÉNOVATION

Principale exigence NF Habitat

- › Réparation ou remplacement des éléments ayant obtenu une note C ou D dans le BPH (Bilan Patrimoine Habitat), correspondant à des minima techniques NF Habitat.

Principale exigence NF Habitat HQE 1 point

- › Réparation ou remplacement des éléments ayant obtenu une note C ou D dans le BPH (Bilan Patrimoine Habitat), correspondant à des minima techniques NF Habitat et HQE 1 pt

QUALITÉ DE VIE

Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé

I SE - SÉCURITÉ ET SÛRETÉ

Objectif : La rubrique SE contribue à renforcer la protection des personnes (risques de chutes, sécurité incendie, sécurité électrique).

CONTENU DE LA RUBRIQUE

Sécurité des personnes

- › Protection contre les chutes (garde-corps)
- › Sécurité incendie
- › Sécurité électrique

Sécurité sanitaire

- › Champs électromagnétiques
- › Détection de substances toxiques (monoxyde de carbone, oxyde d'azote...)

Sûreté

BÉNÉFICES USAGERS

- › Sécurité du logement
- › Habitat sain

Évaluation et contrôle

- › Diagnostic de sécurité électrique (rénovation)

PRINCIPALES EXIGENCES COMMUNE
CONSTRUCTION ET RÉNOVATION

Principale exigence NF Habitat

Garde-corps :

- › Conformité aux normes NF P01-012 et NF P01-013

Principale exigence NF Habitat HQE
2, 3 points

- › Mise en place de dispositifs permettant d'augmenter le niveau de sûreté

SPÉCIFICITÉS CONSTRUCTION

Principale exigence NF Habitat HQE 2
ou 3 points

- › Châssis permettant la mise en place de moustiquaires et surdimensionnement des ouvrants

SPÉCIFICITÉS RÉNOVATION

Principales exigences NF Habitat

Garde-corps :

- › Un garde-corps est mis en place pour les accès et les abords du bâtiment lorsqu'il existe un dénivelé à 1m et de pente à 45°
- › Les garde-corps sont dans un état neuf, proche du neuf ou d'usure normale et remplissent totalement leur fonction (note A ou B dans le BPH)

Sécurité électrique :

- › L'installation électrique de chaque logement et des parties communes est en sécurité et répond aux 6 points de contrôle

Sécurité sanitaire :

- › Si une infestation potentielle par des nuisibles a été détectée dans le BPH, des mesures correctives nécessaires sont prises

Sûreté :

- › Le logement dispose d'une porte d'entrée avec 3 points de fermeture minimum
- › Les logements situés au RDC, et ceux dont l'accès peut être facilité par une disposition constructive, doivent être équipés de l'une des solutions suivantes :
 - Occultation extérieur en PVC, acier, aluminium ou bois
 - Vitrage sécurité 44.2
 - Barreaudage

Principales exigences NF Habitat HQE
1 point

Sécurité incendie :

- › Outil SI

Mise en place de dispositifs de suivi des termites
(système de pièges installés au pourtour du bâtiment)

QUALITÉ DE VIE

Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé

I QAI - QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Objectif : La rubrique QAI contribue à assurer la qualité de l'air intérieur au travers des informations sanitaires sur les produits de construction mis en œuvre et des dispositions techniques d'installation d'aération et de ventilation.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Maîtrise des sources de pollution
- › Contribution des produits de construction à la qualité de l'air intérieur
- › Équipements de ventilation et d'aération

BÉNÉFICES USAGERS

- › Habitat sain
- › Qualité des produits

PRINCIPALES EXIGENCES COMMUNES
CONSTRUCTION ET RÉNOVATION

Principales exigences NF Habitat

- › Présence d'une ventilation naturelle, naturelle hybride ou mécanique si les pièces humides n'ont pas d'ouvrants sur l'extérieur
- › Autocontrôle Promevent à réaliser, permettant de vérifier le bon fonctionnement de la VMC

Principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › Les bois traités sont certifiés CTB-B+ ou les produits de traitement sont certifiés CTB-P+
- › Étiquette B pour les produits de construction à usage intérieur (revêtements de murs et sols, peintures et vernis)

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Étiquette A ou A+ pour la totalité des matériaux concernés par l'étiquetage sanitaire des matériaux à l'intérieur des logements

SPÉCIFICITÉS CONSTRUCTION

Principales exigences NF Habitat

- › Si l'opération est située à plus de 800 m présence de VMC obligatoire
- › Présence de baie ouvrant sur l'extérieur pour la cuisine, les salles de bain et les WC ou installation d'une VMC avec autocontrôle et contrat d'entretien
- › Détermination du potentiel radon et mise en place de dispositions si nécessaire

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Si l'opération est située entre 600 et 800 m, présence de VMC

SPÉCIFICITÉS RÉNOVATION

Principale exigence NF Habitat

- › Les pièces humides doivent disposer d'une ventilation fonctionnelle (naturelle, hybride ou mécanique)

QUALITÉ DE VIE

Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé

I QE - QUALITÉ DE L'EAU

Objectif : La rubrique QE contribue à assurer le maintien de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine dans les réseaux internes du bâtiment.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Réseau d'eau potable
- › Distribution d'eau chaude sanitaire
- › Utilisation des eaux pluviales

BÉNÉFICES USAGERS

- › Habitat sain
- › Qualité des produits
- › Analyse de l'eau

PRINCIPALE EXIGENCE COMMUNE
CONSTRUCTION ET RÉNOVATION

Principale exigence NF Habitat

- › Clapet anti retour NF Type EA présent en entrée de chaque logement

SPÉCIFICITÉS CONSTRUCTION

Principale exigence NF Habitat

- › Si distribution d'eau chaude sanitaire collective, maintien en température et calorifugeage du réseau

Principale exigence NF Habitat HQE 1 point

- › Réalisation de mesure de qualité de l'eau

Principale exigence NF Habitat HQE 2 points

- › Récupération et réutilisation des eaux pluviales pour des utilisations à l'intérieur des logements

SPÉCIFICITÉS RÉNOVATION

Principale exigence NF Habitat

- › Absence de fuite ou d'eau colorée relevée lors du BPH

Principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › Réducteur de pression installé sur le ballon d'ECS
- › Pour les opérations situées à plus de 400 m d'altitude et dans le cas d'une distribution individuelle d'eau chaude sanitaire, calorifugeage des réseaux circulant à l'extérieur ou hors volume chauffé

Principale exigence NF Habitat HQE 2 points

- › Si distribution collective d'eau chaude sanitaire, maintien en température par un bouclage

QUALITÉ DE VIE

Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé

RES - RÉSILIENCE VIS-À-VIS DES RISQUES

Objectif : La rubrique RES a pour objectif d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte des effets des aléas climatiques qui peuvent concerner leurs opérations. Ces aléas sont les vagues de chaleur (canicules), les pluies intenses/inondations, les tempêtes, les mouvements de terrain, les sécheresses et les températures moyennes plus élevées. Il s'agit ici d'anticiper le changement climatique et l'augmentation potentielle de la fréquence des événements climatiques extrêmes. Les bâtiments doivent pouvoir traverser ces événements au mieux et retrouver un fonctionnement normal le plus rapidement possible, tout ceci en conservant un niveau de confort acceptable pour les occupants.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Prise en charge des principaux aléas climatiques

BÉNÉFICE USAGERS

- › Information sur les aléas climatiques
- › Mode constructif adapté

Commentaire : L'analyse de site permet de donner au maître d'ouvrage une vision synthétique de ces différents aléas.

Le site Géorisques.gouv.fr apporte de nombreuses informations sur les aléas qui concernent chaque opération.

Le site DRIAS – Les futurs du climat fournit des informations concernant les scénarios climatiques futurs.

Évaluation et contrôle

- › Outil d'aide à la priorisation des aléas climatiques et à l'évaluation de la rubrique développé par CERQUAL Qualitel Certification.

PRINCIPALE EXIGENCE COMMUNE CONSTRUCTION ET RÉNOVATION

Principale exigence NF Habitat

- › Information des occupants sur les procédures mises en place (dans le bâtiment ou par la collectivité) et/ou les bonnes pratiques à respecter en cas d'aléa climatique (fortes pluies, mouvements de terrain, etc.)

SPÉCIFICITÉS CONSTRUCTION

Principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › Hiérarchisation des aléas climatiques sur la parcelle
- › Prise en charge d'au moins deux effets des aléas climatiques identifiés

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Prise en charge d'au moins 3 effets des aléas climatiques
- › Note détaillant la prise en charge d'un aléa dans sa globalité et la mise en place d'au moins quatre mesures

SPÉCIFICITÉS RÉNOVATION

Principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › Hiérarchisation des aléas climatiques sur la parcelle
- › Prise en charge d'au moins un effet d'aléa climatique identifié

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Prise en charge d'au moins 2 effets d'aléas climatiques
- › Prise en charge d'au moins 3 effets d'aléas climatiques

QUALITÉ DE VIE

Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables

I FL - FONCTIONNALITÉS DES LIEUX

Objectif : La rubrique FL est composée d'exigences qui visent à assurer le confort d'usage dans les espaces communs et privatifs.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

Parties privatives

- › Équipements
- › Cuisine, séjour, chambre, circulations
- › Espaces sanitaires
- › Espaces annexes (varangue, rangements)

Parties communes

- › Circulations intérieures et extérieures (rénovation)
- › Stockage des déchets

BÉNÉFICES USAGERS

- › Aménagement des cuisines facilité
- › Espaces faciles à meubler
- › Local poubelles pratique et facile d'accès

PRINCIPALES EXIGENCES COMMUNES
CONSTRUCTION ET RÉNOVATION

Principales exigences NF Habitat

- › Vanne d'arrêt d'eau pour isoler le logement
- › Branchement pour lave-linge et lave-vaisselle

Principale exigence NF Habitat HQE
1 point

- › Spécificités varangue (point d'éclairage, position dispositif de commande, IP 55 pour prise de courant...)

Principales exigences NF Habitat HQE
2, 3 points

- › Présence de compostage individuel ou collectif
- › Réduction de la pénibilité de la manutention des bacs
- › Revêtements de sols et murs des locaux poubelles
- › Présence d'un local encombrants

SPÉCIFICITÉS CONSTRUCTION

Principales exigences NF Habitat

- › Équipements et dimensionnement du local poubelles
- › Zone d'enlèvement des déchets identifiée par un marquage au sol
- › Présence de faïence au pourtour des appareils sanitaires
- › Revêtements de sols des espaces extérieurs non glissants

Principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › WC séparé à partir du T4
- › Spécificités espace extérieur privatif (intimité, dispositifs d'éclairage)

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Vanne d'arrêt accessible permettant d'isoler chaque pièce humide
- › Espace de rangement minimum
- › Linéaire de murs disponible pour permettre l'ameublement des pièces
- › Présence d'un local pour les encombrants
- › Une chambre de surface minimale 12m²

SPÉCIFICITÉS RÉNOVATION

Principales exigences NF Habitat

- › Présence de tous les équipements sanitaires à l'intérieur du logement
- › Dispositions pour éviter la stagnation d'eau dans les parties communes, avec étanchéité entre logement et parties communes

Principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › Présence de faïence au pourtour des appareils sanitaires
- › Revêtements de sols des espaces extérieurs non glissants
- › Présence d'un local poubelle couvert, ventilé avec alimentation et évacuation en eau par siphon de sol et à l'abri des nuisibles

Principale exigence NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Prises de courant reliées à la Terre et à éclipses
- › Dispositifs de commande de la varangue
- › Surface du local poubelles en adéquation avec les besoins

QUALITÉ DE VIE

Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables

CH - CONFORT HYGROTHERMIQUE

Objectif : La rubrique CH a pour objectif de proposer un confort hygrothermique durable dans les logements tout en favorisant les réductions des consommations énergétiques. Cette rubrique valorise l'approche bioclimatique, la ventilation naturelle de confort thermique, le taux d'ouverture des baies et la mise en œuvre de solutions passives.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Facteurs solaires des baies
- › Facteurs solaires des toitures
- › Facteurs solaires des murs extérieurs
- › Isolation de l'enveloppe du bâtiment
- › Systèmes passifs
- › Systèmes actifs
- › Végétalisation des abords du bâtiment,
- › Végétalisation du bâtiment (façade, toiture)
- › Démarche globale d'amélioration du confort hygrothermique (rénovation)

BÉNÉFICE USAGERS

- › Bien vivre chez soi été comme hiver

SPÉCIFICITÉS CONSTRUCTION

Principale exigence NF Habitat

- › Exigences réglementaires respectées

Principales exigences NF Habitat 1 point

- › Végétalisation présente aux abords du bâtiment
- › Amélioration de l'isolation thermique du bâtiment par les toitures, murs extérieurs et baies
- › Amélioration du confort d'été pour les toitures, murs extérieurs et baies par une diminution du facteur solaire et augmentation du caractère traversant des logements
- › Utilisation du module Opticlim avec une efficacité minimale de l'installation de climatisation (si présente) dans les chambres
- › Réalisation d'une analyse de parcours des vents

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Amélioration de l'isolation thermique du bâtiment par les toitures, murs extérieurs et baies
- › Amélioration du confort d'été pour les toitures, murs extérieurs et baies par une diminution du facteur solaire
- › Chambres et séjours équipés de brasseurs d'air
- › Espaces extérieurs privatifs ombragés
- › Réalisation d'études complémentaires : Simulation thermique dynamique, calculs aérauliques, mesures en soufflerie...

PRINCIPALES EXIGENCES COMMUNES CONSTRUCTION ET RÉNOVATION**Principale exigence NF Habitat**

- › Caractéristiques des brasseurs d'air respectant les critères techniques du cadre territorial de compensation porté par EDF

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Végétalisation des façades du bâtiment ou de la toiture à plus de 25 %
- › Refroidissement passif par la présence de ventilateurs de plafond
- › Ventilateurs de plafond ou brasseurs d'air installés économes en énergie

SPÉCIFICITÉS RÉNOVATION

Principale exigence NF Habitat :

- › Garde-fous sur le facteur solaire et le coefficient de transmission surfacique en fonction de l'altitude où est localisée l'opération

Principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › Garde-fous sur le facteur solaire et le coefficient de transmission surfacique des baies en fonction de l'altitude où est localisée l'opération
- › Végétalisation présente aux abords du bâtiment
- › Démarche globale d'amélioration du confort hygrothermique via la Démarche Bâti Peï ou via une Simulation Thermique Dynamique

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Présence de brasseurs d'air ou attentes dans les chambres et séjours
- › Végétalisation présente aux abords du bâtiment
- › Démarche globale d'amélioration du confort hygrothermique via la Démarche Bâti Peï ou Simulation Thermique Dynamique ou démarche PERENE sur l'enveloppe

QUALITÉ DE VIE

Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables

I QA - QUALITÉ ACOUSTIQUE

Objectif : La rubrique QA rassemble les exigences pour améliorer l'isolation acoustique des bâtiments d'habitation et évaluer la qualité acoustique des logements.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Protection vis-à-vis des bruits intérieurs au bâtiment
- › Protection vis-à-vis des bruits des équipements

BÉNÉFICES USAGERS

- › Isolation acoustique renforcée
- › Qualité des matériaux



SPÉCIFICITÉS CONSTRUCTION

Principales exigences NF Habitat

- › Exigences réglementaires respectées
- › Sol souple acoustique ou sous-couche obligatoire pour limiter les bruits de chocs
- › Compensation liée aux doublages et sols dégradants
- › Compléments pour trappes de visite, gaines désenfumage, baignoire, ascenseur, VMC double flux, climatiseur...

Principales exigences NF Habitat 1 point

- › Réduction des bruits intérieurs par l'amélioration des murs, planchers, sols et coursives
- › Compléments pour façades filantes, interphonie VMC, menuiseries extérieures, entrées d'air

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Réduction plus importante des bruits intérieurs, extérieurs et des équipements
- › Réduction des bruits de choc émis depuis les varangues et balcons, même lorsqu'ils ne sont pas situés directement au-dessus d'un autre logement

QUALITÉ DE VIE

Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables

I CV - CONFORT VISUEL

Objectif : La rubrique CV fixe des objectifs à atteindre sur l'accès à la lumière naturelle et à la qualité de l'éclairage artificiel.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Éclairage naturel et relations visuelles avec l'environnement extérieur des parties privatives
- › Éclairage artificiel des parties communes

BÉNÉFICES USAGERS

- › Économies d'électricité
- › Bonne répartition de la lumière naturelle

Commentaire : Le confort visuel résulte de l'accès à la lumière naturelle et de la qualité de l'éclairage artificiel. Le confort visuel contribue à une bonne qualité de vie.

PRINCIPALES EXIGENCES COMMUNES
CONSTRUCTION ET RÉNOVATION

Principale exigence NF Habitat

- › Présence d'éclairage naturel dans les halls d'entrée

Principale exigence NF Habitat HQE 1 point

- › Indice de rendu des couleurs des lampes basse consommation, tubes fluorescents, lampes à décharge et halogène ≥ 80

Principale exigence NF Habitat HQE
2, 3 points

- › Présence d'éclairage naturel dans les circulations horizontales et/ou verticales



SPÉCIFICITÉS CONSTRUCTION

Principales exigences NF Habitat

En séjour :

- › Ventelles opaques sur une partie seulement des menuiseries en séjours

Principales exigences NF Habitat HQE
2, 3 points

- › Indice d'ouverture (Io) défini pour les séjours, cuisines et chambres
- › Facteur de lumière du jour (Flj) défini pour les séjours et chambres
- › Présence d'une surface vitrée et translucide donnant sur l'extérieur dans la salle d'eau principale
- › Définition d'un facteur de réflexion minimal des circulations horizontales et verticales pour le plafond, le mur et le sol

SPÉCIFICITÉ RÉNOVATION

Principale exigence NF Habitat HQE
2, 3 points

- › Risques d'éblouissement des logements réduits par le biais de dispositions particulières

QUALITÉ DE VIE

Des services qui facilitent le bien-vivre ensemble

| ST - SERVICES ET TRANSPORTS

Objectif : La rubrique ST valorise la proximité des services et transports en commun ou partagés (type covoiturage) à proximité de l'opération.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Proximité des services (construction)
- › Proximité des transports (construction)
- › Locaux vélos/poussettes
- › Autres locaux communs

BÉNÉFICE USAGERS

- › Bien vivre dans sa commune
- › Local vélo fonctionnel



SPÉCIFICITÉS CONSTRUCTION

Principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › État des lieux des principaux services à proximité de l'opération (types, distances...)
- › État des lieux des différents modes de transports existants autour de l'opération (bus, aire de co-voiturage, distances, fréquences...)

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Opération située à moins d'1 km des principaux services
- › Opération située à proximité d'un arrêt de bus ou d'une aire de co-voiturage
- › Accès aux locaux vélos/poussettes amélioré
- › Parc de stationnement disposant d'au moins 2 % des places équipées d'un point de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, avec une alimentation par système solaire

**PRINCIPALE EXIGENCE COMMUNE
CONSTRUCTION ET RÉNOVATION****Principale exigence NF Habitat HQE 2, 3 points**

- › Création d'un espace collectif supplémentaire

QUALITÉ DE VIE

Des services qui facilitent le bien-vivre ensemble

IBC - BÂTIMENT CONNECTÉ

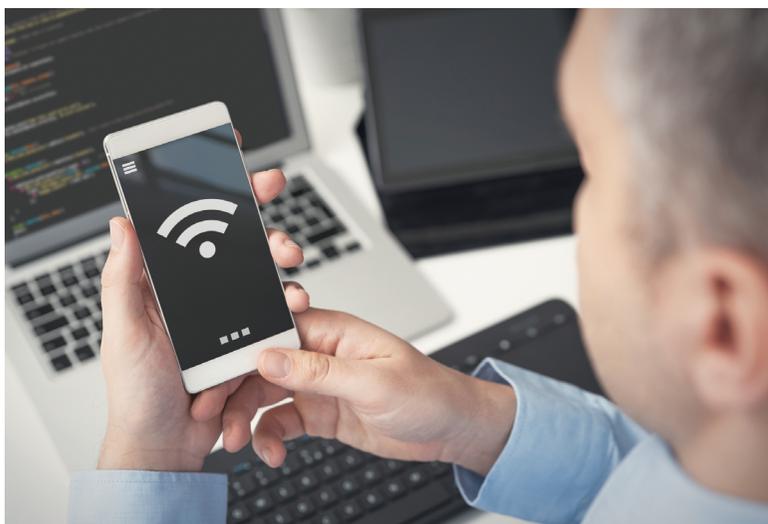
Objectif : Le Bâtiment Connecté* doit couvrir différents aspects permettant la connectivité du bâtiment aux réseaux de communication et à l'internet très haut débit pouvant ainsi donner l'accès à des services numériques ou intelligents (par exemple pour l'énergie, les services dans le bâtiment, les services aux occupants) dans des conditions de pilotage et d'interopérabilité simplifiées.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Connectivité du bâtiment
- › Architecture réseau de bâtiment
- › Équipements et interface pour les services
- › Sécurité numérique
- › Management

BÉNÉFICES USAGERS

- › Accès simplifié au très haut débit
- › Sécurisation des données
- › Services numériques adaptés et évolutifs en fonction des usages
- › Usage des objets et services connectés simplifiés



SPÉCIFICITÉS CONSTRUCTION

Principales exigences NF Habitat

- › Installation de la fibre optique dans les parties communes et jusqu'à l'entrée des logements
- › L'autocontrôle des installations par les entreprises et la justification d'attestation de formation

Principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › Prise en compte du règlement européen UE 2016/679 pour la sécurisation des données personnelles
- › Mise en place d'un système de protection et d'accès contre le piratage des données
- › Utilisation manuelle des équipements du logement en cas de dysfonctionnement du système connecté

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Mise en place d'un réseau IP spécifique desservant les parties communes et/ou les logements
- › Les équipements intelligents et connectés sont supportés par l'infrastructure réseau IP du bâtiment et avec des API ouvertes
- › Le maître d'ouvrage fournira de 1 à 3 usages connectés sur la gestion des parties communes et/ou des logements
- › Mise en place d'un SMSI répondant à la norme ISO/CEI 27001
- › Analyse des spécifications techniques des différents équipements et systèmes connectés par un BET spécialisé

*Uniquement pour l'applicatif Construction Logement.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles

I PE - PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Objectif : Cette rubrique a pour objectif d'évaluer la performance énergétique en termes de réduction des consommations énergétiques des bâtiments et des diminutions des émissions de gaz à effets de serre. Elle permet également d'apprécier la qualité technique des systèmes de chauffage, d'eau chaude sanitaire, etc.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Niveaux de performance énergétique
- › Équipements de chauffage et de refroidissement
- › Équipements de production d'eau chaude sanitaire
- › Maîtrise des consommations électriques
- › Autocontrôle et performance des installations
- › Production locale d'électricité

BÉNÉFICES USAGERS

- › Économies d'énergie
- › Diminution des gaz à effet de serre
- › Qualité des produits

PRINCIPALES EXIGENCES COMMUNES
CONSTRUCTION ET RÉNOVATION

Principale exigence NF Habitat

- › Dispositif permettant de diminuer la consommation d'électricité (niveaux d'éclairage, extinction automatique, temporisation)
- › Réalisation d'un autocontrôle par l'entreprise titulaire du lot Production d'eau chaude sanitaire collective

Principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › Si l'opération est située à une altitude supérieure à 800 m, installation de chauffage fixe avec thermostats
- › Parties communes (hall, circulations, escaliers), efficacité lumineuse des lampes ≥ 60 lumens/Watt + mise en place de dispositif permettant de diminuer la consommation d'électricité (circuits d'éclairage indépendants...)

Principales exigences NF Habitat HQE 2 points

- › Si présence d'installation photovoltaïque, contrat d'entretien de l'installation + Taux de couverture des consommations électriques des parties communes de 50 %
- › Présence de détecteurs de présence pour les parties communes
- › Pour parties privatives, présence d'un système de comptage pour lecture des postes (prise électrique, éclairage)

Principale exigence NF Habitat HQE 3 points

- › Si présence d'installation photovoltaïque, taux de couverture des consommations électriques des parties communes de 75%

I PE - PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE



SPÉCIFICITÉS CONSTRUCTION

Principales exigences NF Habitat

- › Spécificités des capteurs solaires thermiques (certification, inclinaison...)
- › Équilibrage des chauffe-eau solaires collectifs individualisés avant livraison
- › Taux de couverture ECS par énergies renouvelables

Principale exigence NF Habitat HQE 1 point

- › Taux de couverture ECS par énergies renouvelables supérieur à la réglementation (70%)

Principales exigences NF Habitat HQE 2 points

- › Taux de couverture solaire des besoins d'eau chaude sanitaire $\geq 80\%$
- › Si l'opération est située à plus de 800 m, CepDOM ≤ 150 kWhEp/m².an
- › Si l'opération est située entre 600 et 800 m, CepDOM ≤ 100 kWhEp/m².an
- › Qualification de l'installateur du système solaire thermique ECS

Principales exigences NF Habitat HQE 3 points

- › Si l'opération est située à plus de 800 m, CepDOM ≤ 100 kWhEp/m².an
- › Si l'opération est située entre 600 et 800 m, CepDOM ≤ 80 kWhEp/m².an

SPÉCIFICITÉS RÉNOVATION

Principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › Pour les installations solaires et en cas de présence d'appoint électrique, présence d'un interrupteur de contrôle de l'appoint avec voyant,
- › Spécificités des capteurs solaires thermiques (certification, inclinaison...)
- › Équilibrage des chauffe-eau solaires collectifs individualisés avant livraison
- › Taux de couverture solaire des besoins d'eau chaude sanitaire $\geq 50\%$

Principales exigences NF Habitat HQE 2 points

- › Taux de couverture solaire des besoins d'eau chaude sanitaire $\geq 65\%$
- › Si l'opération est située à plus de 800 m, CepDOM ≤ 200 kWhEp/m².an
- › Si l'opération est située entre 600 et 800 m, CepDOM ≤ 150 kWhEp/m².an

Principales exigences NF Habitat HQE 3 points

- › Taux de couverture solaire des besoins d'eau chaude sanitaire $\geq 80\%$
- › Si l'opération est située à plus de 800 m, CepDOM ≤ 150 kWhEp/m².an
- › Si l'opération est située entre 600 et 800 m, CepDOM ≤ 100 kWhEp/m².an

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles

RCE - RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU

Objectif : Valoriser les dispositions techniques permettant de réaliser des économies d'eau, tout en maintenant un bon niveau de confort.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Gestion des fuites
- › Économies d'eau
 - Récupération des eaux pluviales
 - Arrosage collectif
 - Distribution d'eau
- › Robinetteries sanitaires

BÉNÉFICES USAGERS

- › Qualité des produits
- › Maîtrise des charges
- › Économies d'eau

PRINCIPALES EXIGENCES COMMUNES CONSTRUCTION ET RÉNOVATION

Principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › Si toiture végétalisée, présence d'un système d'arrosage avec programmation équipé de sondes de pluie ou d'humidité
- › Présence de mitigeurs avec dispositifs hydro-économes

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Système de détection des fuites d'eau
- › Récupération et réutilisation des eaux pluviales pour des utilisations à l'extérieur des logements
- › Présence d'un système d'arrosage avec programmation équipé de sondes de pluie ou d'humidité

SPÉCIFICITÉS CONSTRUCTION

Principales exigences NF Habitat

- › Présence de réducteurs de pression sur les installations, si la puissance est supérieure à 3 bars
- › Chasse d'eau double commande

Principale exigence NF Habitat HQE 1 point

- › Dans le cas d'une distribution collective, présence d'un compteur individuel avec une précision minimum sur l'alimentation d'eau chaude

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Présence de mitigeurs thermostatiques pour les douches/baignoires
- › Conception du réseau d'eau chaude favorisant l'arrivée rapide de l'eau chaude au point de puisage
- › Compteurs individuels ECS avec télérelève

SPÉCIFICITÉS RÉNOVATION

Principales exigences NF Habitat 1 point

- › Canalisation de distribution d'eau, située entre l'arrivée d'eau sur la parcelle et le logement, accessible pour le contrôle de fuite
- › Pression du réseau d'eau à l'entrée de chaque logement d'au moins de 1 bar
- › Chasse d'eau double commande

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles

I SOL - UTILISATION DES SOLS

Objectif : La rubrique SOL traite de l'utilisation des sols au regard de l'imperméabilisation de la parcelle du projet.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

› Imperméabilisation des sols

BÉNÉFICE USAGERS

› Contribution à un habitat écologique

Commentaire : Le but de cette préoccupation est de valoriser les bâtiments où des efforts particuliers ont été réalisés pour la gestion de l'infiltration et de la rétention, et notamment la présence de surfaces perméables. Celles-ci favorisent la percolation des eaux pluviales dans les sols, et permettent de raccourcir le chemin de l'eau au plus près de son cycle naturel.

PRINCIPALES EXIGENCES COMMUNES
CONSTRUCTION ET RÉNOVATION**Principale exigence NF Habitat HQE 2, 3 points**

› Débit de fuite final amélioré par rapport au débit de fuite initial

SPÉCIFICITÉS CONSTRUCTION

Principale exigence NF Habitat

› En absence de réglementation locale, débit de fuite final au minimum égal au débit de fuite initial

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Débit de fuite final amélioré par rapport au débit de fuite initial
- › Mise en place d'un système de retentions écologique des eaux de pluie (ex. : noue)

SPÉCIFICITÉS RÉNOVATION

Principale exigence NF Habitat 1 point

› En absence de réglementation locale, débit de fuite final au minimum égal au débit de fuite initial

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles

I REM - RESSOURCES MATIÈRES

Objectif : La rubrique REM traite de la gestion durable des ressources matières (hors énergie), de leur utilisation efficace et du recours à des ressources renouvelables ou des matières recyclées.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Gestion durable
- › Utilisation de ressources renouvelables
- › Utilisation de matériaux recyclés

BÉNÉFICE USAGERS

- › Contribution à un habitat écologique

PRINCIPALES EXIGENCES COMMUNES
CONSTRUCTION ET RÉNOVATION**Principale exigence NF Habitat HQE 1 point**

- › Protection des bâtiments contre l'action des termites et autres insectes xylophages (exigence réglementaire respectée)

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Valorisation de recours à des matériaux de construction recyclés
- › Matériau bois utilisé issu d'une gestion forestière durable (éco-certifiée ou filière locale)

SPÉCIFICITÉS CONSTRUCTION

Principale exigence NF Habitat HQE 1 point

- › Utilisation d'un volume de bois minimum

Principale exigence NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Réalisation d'une analyse de cycle de vie du bâtiment visant à minimiser ses impacts environnementaux

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une limitation des pollutions et la lutte contre le changement climatique

DEC - DÉCHETS

Objectif : La rubrique DEC traite de la réduction des déchets générés par le bâtiment.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

› Déchets générés lors des chantier

BÉNÉFICE USAGERS

› Contribution à un habitat écologique



SPÉCIFICITÉ CONSTRUCTION

Principale exigence NF Habitat HQE 2, 3 points

› La quantité de déchets de chantier de construction en valorisation matière, hors déchets de terrassement, est supérieure à 40% ou 70% de la masse totale des déchets générés

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une prise en compte de la nature et de la biodiversité

| BDV - BIODIVERSITÉ

Objectif : La rubrique BDV contribue à favoriser l'intégration et le maintien des êtres vivants et des écosystèmes dans le périmètre de l'opération.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Potentiel écologique (construction)
- › Gestion des espaces verts

BÉNÉFICE USAGERS

- › Contribution à un habitat écologique

Commentaire : Cette rubrique évalue la biodiversité de la parcelle sur laquelle est construit le bâtiment. Indispensable à la survie des hommes et autres êtres vivants, elle doit constituer un réflexe de l'aménagement durable. Il convient de prendre en considération la richesse écologique des lieux qui ne se traduit pas seulement par la surface d'espaces verts sur la parcelle mais aussi par leur capacité à constituer des habitats faunistiques et floristiques intéressants.

La biodiversité est l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, êtres humains, champignons, bactéries, virus...) ainsi que toutes les relations et les interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, et, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.

PRINCIPALES EXIGENCES COMMUNES
CONSTRUCTION ET RÉNOVATION

Principale exigence NF Habitat

- › Non utilisation de plantes invasives (cf. liste d'espèces invasives à proscrire de DAUPI Démarche Aménagement Urbain et Plantes Indigènes)

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › 50% ou 75% des unités végétales plantées sont des plantes indigènes issues de la liste de la DAUPI
- › Diagnostic écologique réalisé par un écologue

SPÉCIFICITÉS CONSTRUCTION

Principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › Recensement des enjeux écologiques
- › Programme d'entretien et de maintenance des aménagements paysagers

Principale exigence NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Préservation des zones d'espèces remarquables sauvages

SPÉCIFICITÉS RÉNOVATION

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Recensement des enjeux écologiques
- › Programme d'entretien et de maintenance des aménagements paysagers

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Une optimisation des charges et des coûts

CDE - COÛT D'ENTRETIEN ET DURABILITÉ DE L'ENVELOPPE

Objectif : La rubrique CDE a pour objet d'apprécier la qualité de l'enveloppe d'un bâtiment à travers les différents matériaux et procédés qui la composent.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Qualité de l'enveloppe des bâtiments existants (parties pleines, menuiseries extérieures, occultations extérieures, couvertures, éléments de façades,...) (rénovation)
- › Dispositions constructives minimales requises (construction)
- › Recensement des dispositions constructives (parties pleines, menuiseries extérieures, occultations extérieures, couvertures, éléments de façades, protection de l'assis des bâtiments contre les termites...) (construction)

BÉNÉFICES USAGERS

- › Maîtrise des charges
- › Contribution à la valeur patrimoniale

PRINCIPALE EXIGENCE COMMUNE CONSTRUCTION ET RÉNOVATION

Principale exigence NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Respect de la classification AEV pour les menuiseries extérieures (y compris jalousies)

SPÉCIFICITÉS CONSTRUCTION

Principales exigences NF Habitat

- › Dispositions minimales requises sur la maçonnerie, les menuiseries et occultations extérieures, l'étanchéité toiture-terrasse et parois enterrées, la couverture, la protection de l'assise des bâtiments contre les termites, les éléments de façades en front de mer
- › Enduits I3 ou I4

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Mise en place d'un dispositif de construction permettant des contrôles réguliers sous l'assise (vide sanitaire, parking souterrain)
- › Limiter le bois sur les zones exposées aux intempéries

SPÉCIFICITÉS RÉNOVATION

Principale exigence NF Habitat 1 point

- › Enduits monocouches autorisés uniquement s'ils sont recouverts d'un revêtement d'imperméabilité de classe I3 ou I4

Principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › Dispositions minimales requises sur la maçonnerie, les menuiseries et occultations extérieures, l'étanchéité toiture-terrasse et parois enterrées, la couverture, les éléments de façades en front de mer

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Une optimisation des charges et des coûts

MCC - MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS ET DES CHARGES

Objectif : La rubrique MCC permet de sensibiliser les concepteurs, au travers d'estimations prévisionnelles, sur les charges d'exploitation auxquelles les usagers et gestionnaires seront confrontés.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

› Optimisation des charges et des coûts

BÉNÉFICE USAGERS

› Maîtrise des charges



Évaluation et contrôle

› Tableau prévisionnel des charges d'exploitation

SPÉCIFICITÉS CONSTRUCTION

Principales exigences NF Habitat 2 points

› Réalisation d'une estimation prévisionnelle des charges d'exploitation du bâtiment

SPÉCIFICITÉS RÉNOVATION

Principales exigences NF Habitat HQE 2 points

› Réalisation d'un comparatif des charges prévisionnelles entre l'état initial (charges réelles) et l'état rénové (charges prévisionnelles)

› Diminution des charges d'au moins 10%

Principale exigence NF Habitat HQE 3 points

› Diminution des charges d'au moins 20%

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Une optimisation des charges et des coûts

ICG - COÛT GLOBAL

Objectif : La rubrique CG a pour objet de permettre aux maîtres d'ouvrage d'obtenir des études formalisées de la part de leurs prestataires, nécessaires aux décisions stratégiques prises lors des phases de programmation et conception des opérations de construction.

La notion de coût global prend en compte les coûts de conception, les coûts de construction de l'opération, les coûts liés à son utilisation et les coûts liés à la fin de vie de l'opération.

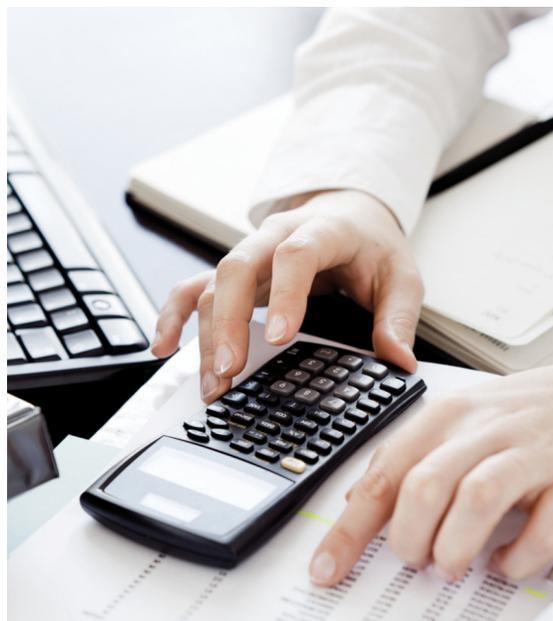
CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Méthodologie d'analyse en coût global de composants du bâtiment sur des périmètres comparables

BÉNÉFICES USAGERS

- › Économies d'énergie
- › Maîtrise des charges

Commentaire : L'évaluation de la rubrique ne porte pas sur les choix techniques retenus par le Maître d'ouvrage après études en coût global.



Évaluation et contrôle

- › Outil développé par CERQUAL permettant de restituer les calculs

SPÉCIFICITÉ CONSTRUCTION

Principale exigence NF Habitat 2 points

- › Étude en coût global sur les toitures et les façades

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Une optimisation des charges et des coûts

| DCN - DÉCONSTRUCTION

Objectif : La rubrique DCN contribue à améliorer les procédures de déconstruction à travers la valorisation des démarches de dépose sélective et du tri des déchets de chantier.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Dépose sélective et diagnostic déchets en cas de travaux de démolition
- › Tri des déchets de chantier

BÉNÉFICES USAGERS

- › Contribution à un habitat écologique

Commentaire : L'évaluation de la rubrique ne porte pas sur les solutions techniques retenus par le maître d'ouvrage.

**Principale exigence NF Habitat**

- › Réalisation d'un diagnostic déchets en cas de démolition, conformément à la réglementation

Principale exigence NF Habitat HQE 1 point

- › Valorisation supérieure ou égale à 70% de la masse totale de déchets générés (tout type de valorisation et incluant les déchets de terrassement)

Principales exigences NF Habitat HQE 2 points

- › Tri des déchets de chantier dans des contenants adaptés
- › Valorisation supérieure ou égale à 70% de la masse totale de déchets générés (valorisation matière uniquement et hors déchets de terrassement)

Principales exigences NF Habitat HQE 3 points

- › Dépose sélective sur au moins 6 catégories de déchets du second oeuvre
- › Valorisation supérieure ou égale à 90% de la masse totale de déchets générés (valorisation matière uniquement et hors déchets de terrassement)

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Une contribution au dynamisme et au développement des territoires

VRL - VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES

Objectif : La rubrique VRL contribue à exploiter et valoriser les ressources locales en lien avec le projet de construction.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Synergie entre acteurs du territoire identifiée
- › Composants du bâtiment issus d'une filière locale de valorisation matière des déchets ou d'une filière locale de production

BÉNÉFICE USAGERS

- › Contribution à un habitat écologique



SPÉCIFICITÉS CONSTRUCTION

Principales exigences NF Habitat HQE 3 points

- › Mise en place de synergie* avec des acteurs du territoire
- › Utilisation de composants (produits de construction et équipements), issus d'une filière locale de valorisation matière des déchets ou d'une filière locale de production ou de transformation

*Une synergie est une mise en commun de plusieurs actions concourant à un effet unique et aboutissant à une économie de moyens.

Par exemple :

- Synergie de mutualisation : approvisionnement commun de ressources, collecte et traitement des déchets mutualisés...
- Synergie de substitution : les déchets des uns deviennent les ressources des autres

QSI - QUALITÉ DE SERVICES ET D'INFORMATION

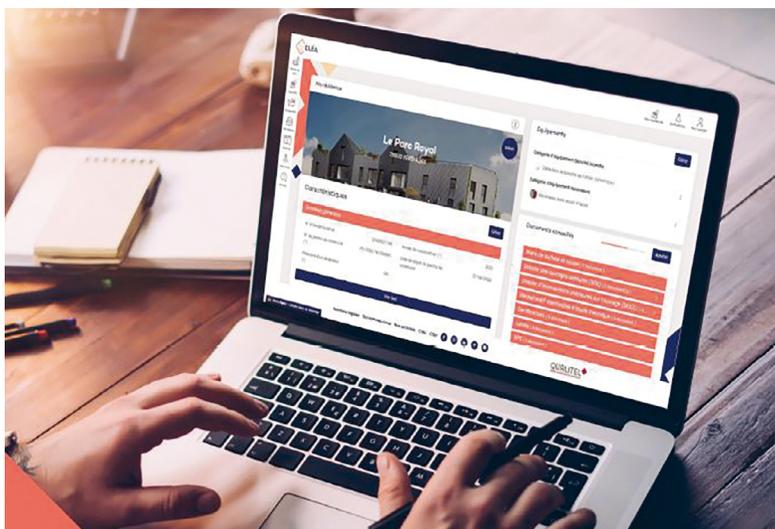
Objectif : La rubrique QSI décrit les exigences permettant d'informer les gestionnaires sur le bâti, les équipements et les bonnes pratiques afin de les aider à bien utiliser leur établissement.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Services aux acquéreurs en VEFA (construction)
- › Services aux acquéreurs en cas de vente après achèvement (construction)
- › Informations aux habitants et gestionnaires

BÉNÉFICE USAGERS

- › Qualité de services
- › Accompagnement et prise en main du logement



PRINCIPALE EXIGENCE COMMUNE CONSTRUCTION ET RÉNOVATION

Principale exigence NF Habitat

- › Information des propriétaires, des habitants et des gestionnaires : Remise d'un livret d'accueil pédagogique (et/ou CLÉA, l'espace numérique du logement compatible avec la RE2020 et les exigences du Carnet d'Information du Logement (CIL)) donnant des informations pratiques et utiles sur le bâtiment et la façon d'y vivre :
 - Informations sur les dispositions constructives et particularités environnementales du bâti
 - Informations sur les bonnes pratiques comportementales des habitants et du gestionnaire
 - Informations sur les bons comportements et bonnes pratiques liés à l'entretien du logement
 - Recommandation du maître d'ouvrage à faire réaliser régulièrement un contrôle de la toiture et systématiquement après un cyclone



Répond au Carnet d'Information du Logement (CIL)

SPÉCIFICITÉS CONSTRUCTION

Principales exigences NF Habitat pour les opérations en promotion immobilière

- › Informations sur le promoteur, sur l'opération et sur la certification
- › Engagement sur l'obtention de la certification
- › Information et respect des délais de livraison
- › Visite préalable du logement proposée
- › Gestion des TMA et travaux réservés
- › Attestation NF Habitat
- › Année de parfait achèvement : traitement des demandes de 20 à 60 jours
- › Études de satisfaction (sur organisation, services et certification)

TFPB - INFORMATIONS

(TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS DES BÂTIÉS)

GÉNÉRALITÉS SUR L'EXONÉRATION DE LA TFPB

Pour les constructions dont les demandes de permis de construire sont déposées jusqu'au 31 décembre 2027, en référence au Décret no 2023-560 du 3 juillet 2023 relatif aux critères de performance énergétique et environnementale des constructions permettant de bénéficier de la prolongation de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties prévue au I bis de l'article 1384 A du code général des impôts, les logements neufs à caractère social peuvent prétendre à l'allongement de la durée d'exonération de TFPB s'ils satisfont aux critères de performance énergétique et environnementale suivants :

- › Pour les constructions situées à une altitude inférieure à 600m, le facteur solaire S_{max} des parois opaques verticales des pièces principales en contact avec l'extérieur est $\leq 0,07$
- › Pour les constructions situées à une altitude supérieure à 600 mètres, les coefficients de transmission surfacique U_{max} des parois opaques horizontales et des parois opaques verticales, en contact avec l'extérieur sont ≤ 1.5

À l'exception des baies des pièces de service dont la surface est inférieure à 0,5 m², le facteur solaire S de chaque baie des logements, en contact avec l'extérieur est inférieur ou égal à :

- › Pour les constructions situées à une altitude inférieure à 400m : Nord 0,5 ; Est 0,5 ; Ouest 0,5
- › Pour les constructions situées à une altitude comprise entre 400m et 600 m : Nord 0,6 ; Est 0,5 ; Ouest 0,5

Chaque logement dispose d'un système de production d'eau chaude sanitaire produite pour une part au moins égale à 70 % des besoins de ce logement à partir d'une ou plusieurs sources de chaleur renouvelable au sens du premier alinéa de l'article L. 211-2 du code de l'énergie.

L'ensemble des robinetteries des logements dispose de mitigeurs avec dispositifs hydro-économiques et la chasse d'eau des WC est équipée d'un mécanisme à double commande.

EXONÉRATION DE LA TFPB ET NF HABITAT HQE

CERQUAL peut attester dans le cadre de la certification de la satisfaction aux critères permettant l'exonération de la TFPB. La version V4.2 de la certification NF Habitat HQE Construction Île de la Réunion en niveau 1 point (niveau d'entrée) permet de satisfaire pleinement à l'ensemble des critères de qualité environnementale définis dans le code général des impôts.

Cédric Caillier - Responsable des Activités Outre-Mer et International

P. +33 (0)7 81 36 37 66
c.caillier@cerqual.fr

Siège : 136 boulevard Saint Germain – 75006 Paris
Tél. : 01 42 34 53 00 – qualitel.org - nf-habitat.fr

Organisme certificateur de l'Association QUALITEL
Accréditation COFRAC n°5-0050 - Section certification de produits et services,
listes des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

CERQUAL 
QUALITEL CERTIFICATION